

**OBJET MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES
 DESTINEES A L'INFORMATION DES ELUS**

Conformément à l'article L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'une Délibération.

A cette fin, la Commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la Commune peut mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires.

C'est ainsi que, dans le cadre de la dématérialisation des procédures communales, au premier rang desquelles figure l'instruction des dossiers soumis au Conseil Municipal, il est proposé de doter l'ensemble des Conseillers Municipaux de la Ville de Saint-Denis d'une tablette informatique équipée d'une carte SD, d'un port USB, d'un accès 3G et d'une connexion WIFI, permettant de consulter de manière dématérialisée l'ensemble des projets de Délibérations et leurs pièces jointes ou annexes ; ces outils sont aujourd'hui utilisables, la totalité de la chaîne d'instruction et du traitement des Délibérations ayant été dématérialisée en 2012 et 2013.

A cette fin, chaque Conseiller Municipal sera destinataire d'un courrier d'information et de demande d'avis. Le matériel choisi sera muni d'un port USB et d'une carte SD, livré avec les droits d'installation de manière à faciliter la prise en main la plus souple possible.

Les Conseillers Municipaux peuvent faire le choix d'être dotés d'une tablette numérique permettant la consultation de manière dématérialisée de la convocation, de l'Ordre du Jour de séance, des Rapports et projets de Délibérations, pièces jointes et/ ou annexes.

Les Conseillers Municipaux souscrivant au dispositif reçoivent les fichiers ainsi numérisés à une adresse de messagerie électronique de leur choix.

La dotation en matériel fait l'objet d'une convention entre les élus concernés et la Ville.

Outre la facilité à l'accès à l'information et à l'archivage des dossiers, ces outils ont aussi pour intérêt la participation au développement durable de la collectivité déclinant ainsi la démarche de modernisation, d'innovation et de performance de l'administration lancée en 2011 et permettra une économie incluant le matériel et les coûts de fonctionnement supérieurs à 100 000 € annuels.

Par suite, le Règlement Intérieur du Conseil Municipal (Délibération n°08/3-26 du 20 mai 2008) est modifié en son article 2.

Rapport n°14/4-64

Une formation à l'utilisation de ce nouveau matériel sera organisée pour les élus souhaitant disposer d'une prise en main rapide de leur tablette numérique.

Je vous demande, par conséquent, d'approuver la mise à disposition des Conseillers Municipaux de la Commune de Saint-Denis d'une tablette numérique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14464-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n°14/4-64

**OBJET MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES
DESTINEES A L'INFORMATION DES ELUS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-64 du Maire ;

Vu le rapport de Madame RAMASSAMY Nathalie, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la mise à disposition des Conseillers Municipaux de la Commune de Saint-Denis d'une tablette numérique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14464-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE